

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par
M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 20, après le mot :

« considérant »,

insérer les mots :

« , d'une part, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.